

1<sup>o</sup> par le remplacement des mots «le ministre d'État au Travail, à l'Emploi et à la Solidarité sociale» par les mots «le ministre d'État au Travail et à la Solidarité sociale»;

2<sup>o</sup> par le remplacement des mots «le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse» par les mots «le ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi»;

3<sup>o</sup> par le remplacement des mots «le ministre de l'Environnement» par les mots «le ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau»;

4<sup>o</sup> par l'addition, à la fin, des mots «et la ministre déléguée aux Ressources naturelles».

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

37305

Gouvernement du Québec

### **Décret 1376-2001, 21 novembre 2001**

CONCERNANT la nomination des membres du Conseil du trésor

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret n<sup>o</sup> 207-2001 du 8 mars 2001, modifié par le décret n<sup>o</sup> 792-2001 du 27 juin 2001, soit modifié de nouveau par l'addition à la fin du quatrième alinéa du dispositif des mots «et madame Rita Dionne-Marsolais».

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

37306

Gouvernement du Québec

### **Décret 1377-2001, 21 novembre 2001**

CONCERNANT le Comité ministériel spécial pour la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret n<sup>o</sup> 1231-99 du 4 novembre 1999, modifié par le décret n<sup>o</sup> 402-2001 du 11 avril 2001, soit modifié de nouveau dans le premier alinéa du dispositif par le remplacement :

1<sup>o</sup> des mots «du ministre délégué au Tourisme, au Loisir et au Sport» par les mots «du ministre responsable de la Jeunesse, du Tourisme, du Loisir et du Sport»;

2<sup>o</sup> des mots «du ministre d'État au Travail, à l'Emploi et à la Solidarité sociale» par les mots «du ministre d'État au Travail et à la Solidarité sociale».

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

37307

Gouvernement du Québec

### **Décret 1378-2001, 21 novembre 2001**

CONCERNANT le décret n<sup>o</sup> 1349-2001 du 14 novembre 2001

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret n<sup>o</sup> 1349-2001 du 14 novembre 2001 soit modifié par l'insertion, dans le premier alinéa du dispositif et après «2000», de «et celles prévues au Titre I et, dans la mesure où elles concernent ces matières, celles prévues au chapitre I du Titre II ainsi qu'aux Titres III et suivants de la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale (L.R.Q., c. S-32.001), modifiée par le chapitre 8 des lois de 2000,».

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

37308

Gouvernement du Québec

### **Décret 1379-2001, 21 novembre 2001**

CONCERNANT l'exercice des fonctions de la ministre des Finances

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), les pouvoirs, devoirs et attributions de la ministre des Finances soient conférés temporairement, du 26 novembre 2001 au 28 novembre 2001, à monsieur Sylvain Simard, membre du Conseil exécutif.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

37309